

Défense internationale de l'assurance

Autor(en): **Maluquer y Salvador, José**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mitteilungen / Vereinigung Schweizerischer
Versicherungsmathematiker = Bulletin / Association des Actuaire
Suisse = Bulletin / Association of Swiss Actuaries**

Band (Jahr): **13 (1918)**

PDF erstellt am: **27.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Défense internationale de l'assurance.

Par le

Dr **José Maluquer y Salvador**, Madrid.

Lorsque l'Europe sera pacifiée, le droit des gens, foulé aux pieds et malmené, sera bâti à nouveau, et les nobles ouvriers de sa renouation lui donneront la force nécessaire pour qu'il s'impose aux états de même que les lois nationales s'imposent aux masses de citoyens.

Cette affirmation n'est point issue d'un paisible et illusoire optimisme, pas même refroidi, au sujet de l'efficacité du droit international. Ce sont des paroles sérieusement méditées, dans sa conception naturelle de la paix, par le distingué correspondant de l'Institut de France, M. Loubet, dans un résumé de ses impressions au sujet de „Les destinées du droit international“ dans „Le Temps“, de Paris, le 16 mai 1916.

L'Institut américain de droit international travaille aussi, depuis le commencement de la guerre, dans la préparation des solutions pour la réorganisation mondiale de l'avenir, avec l'idée qu'il serait hors de propos de penser maintenant à une fédération universelle, mais il est indispensable de provoquer, dans des modalités possibles, la coopération internationale. A cet effet, M. Scott, illustre président de cet Institut, propose une organisation similaire à celles des unions administratives, comme celle postale universelle, établie en 1874, qui a été justifiée par l'expérience, enracinée par son esprit international et susceptible d'un grand développement.

Malgré cela, il semblerait peut-être hors de propos de parler maintenant du projet d'Union internationale de l'assurance, dans l'aspect auquel je fus préférément attention lorsque j'eus l'honneur de le proposer, en 1905, devant l'Académie royale de Jurisprudence. Mon but alors était l'attention à des fins de l'institution aussi nécessaires que l'interchange professionnel et l'uniformité à concerter parmi les états adhérents pour une raisonnable inspection des entités assureurs, dont le régime administratif est aussi important pour la normalité fonctionnelle des mêmes que la garantie des assurés.

Cependant, la finalité que j'eus le plaisir de préciser devant l'Institut de Coimbra en 1915, avec un critérium d'une complète impartialité au sujet de la politique intérieure et extérieure du Portugal, me semble un thème d'actualité pour préoccuper mes collègues assureurs, quoiqu'elle soit prématurée comme une réalité immédiate. Je parle de l'efficacité d'une union internationale pour l'assurance, afin d'arriver graduellement à sa neutralisation.

Les intérêts de l'assurance sont très respectables pour être foulés. Avec des paroles concises et concluantes, qui font référence de même aux intérêts économiques légitimes qu'à de hauts intérêts moraux, une autorité actuarielle suisse appréciait ce modeste travail dédiée à la renommée corporation lusitane; elle considérait qu'il serait impossible de présenter ce problème jusqu'à ce que l'épouvantable guerre actuelle finisse, mais qu'il est nécessaire se préparer convenablement contre le péril, même atténué, d'une autre.

Eh bien, dans le cas où elle eût été organisée avant 1914, l'Union internationale de l'assurance, qu'est-ce qu'elle aurait pu faire pour la protection de celle-ci?

Pas des actions extraordinaires, bien entendu, mais la même chose que les unions existantes ou les groupements similaires, et plus encore ayant eu compte des grandes aggruppations mutualistes des diverses branches de l'assurance, qui se sont trouvées privées d'une action collective internationale pour des médiations officielles d'une stricte neutralité ou pour diminuer leurs pertes ou leurs difficultés.

La chrétienne et humanitaire juridiction de la Croix rouge apparaît à présent comme une conquête définitive du droit international dans les Etats compris dans la communauté civilisée, et cependant, elle n'existerait point si l'idée n'eut pas trouvé beaucoup de défenseurs opiniâtres, avec plus ou moins d'influence sociale, qui vainquirent maints préjugés, craintes et difficultés.

* * *

M. Dumas, distingué actuaire et professeur à l'université de Lausanne, en parlant de l'Union internationale de l'assurance, dit : „Je suis bien content qu'une telle initiative soit espagnole.“

Ce projet, malgré la modeste personnalité individuelle de l'auteur, a été patronné par de représentations autorisées de l'Institut national de Prévoyance, Congrès de Valladolid de l'Association espagnole pour le progrès des sciences, presse professionnelle et journalière de Madrid et des provinces, avec le Bulletin officiel du Commissariat général d'assurances, Société d'assureurs et Société des agents d'assurances de Barcelona et dernièrement, par ordre chronologique d'adhésion mais non d'importance, les professeurs techniques d'assurances de l'Ecole centrale d'intendants commerciaux de Madrid.

Au sujet de l'appui permanent, dans la zone neutrale européenne, de la profession assureuse en Suisse, il

suffit de rappeler les affirmations suivantes du Dr Moser, ancien directeur du Bureau fédéral des assurances, faites en 1915: „L'idée d'un office international ayant pour mission de neutraliser les contrats d'assurances est bonne; c'est une création désirable au premier chef“, et la décision vivement reconnue de l'Association des actuaires suisses, dans l'assemblée nationale de Zurich en 1916, présidée par le Dr Schaertlin, directeur de la Société générale helvétique d'assurances sur la vie, de divulguer le projet espagnol lorsque la guerre sera finie.

* * *

Le développement de ce projet pour qu'il réussisse doit être lent, graduel, au moyen de confédérations partielles et s'initier tout simplement par un bureau avec de grandes garanties de neutralité; le siège de ce bureau pourrait être la Suisse qui a de conditions exceptionnelles et dont la neutralité intéresse tous les Etats adhérents aux unions internationales établies dans ce pays. Au commencement ce bureau pourrait seulement échanger des documents officiels et professionnels, en établissant pour cela des rapports avec les organismes des Etats adhérents dédiés à la technique actuarielle, à l'inspection générale de l'assurance, à l'assurance sociale et à d'autres fonctions relatives à l'assurance.

Ces travaux, modestes en époque normale et qui exigeraient après la guerre un tact diplomatique exquis, qu'est-ce qu'ils signifieraient? Le commencement d'une action internationale dans le monde de l'assurance, qui démontrerait que le mutualisme moderne constitue une force économique de laquelle on peut espérer une collaboration de plus en plus efficace pour concilier les termes insubstituables de patrie et humanité.

Résumé.

Par ces temps de travail fébrile de préparation pour l'avenir dans tous les laboratoires techniques et d'ordre industriel et social, même des peuples belligérents, la préparation d'actuations collectives nationales et d'autres internationales sur une matière raisonnable quelconque par un groupe de professionnels a une certaine signification profitable, et plus encore si les thèmes initiaux de ces actuations collectives sont considérés comme nécessaires.

Je crois avoir démontré qu'ils le sont. Au sujet de la campagne antituberculeuse, il faut se rappeler, en plus des indications de l'article antérieur, qu'une représentation autorisée de la médecine, le Dr Pulido, parla dans l'Institut national de Prévoyance de sa transcendance sociale, et dans des sphères différentes de l'opinion — parmi d'autres la Société espagnole d'hygiène dont le Dr Fernández Caro est le président — on attend de l'assurance des résultats proportionnés aux succès des autres pays, et tout ceci contribue à ce que, sans précipitation et sans négligence, nous étudions des solutions viables dans ces matières.

D'autre part, l'assurance a le droit d'avoir une organisation administrative internationale similaire, dans la finalité et les avantages essentiels, aux unions postale, télégraphique, de protection littéraire, industrielle et artistique, etc.

Il faut remarquer que les actuations indiquées impliqueraient des systèmes nouveaux de forces dans la politique économique, et que, dans un système de forces, il suffit d'avoir le parallélisme de celles-ci dans une même direction pour produire leur plus grande résultante possible, de même dans la mécanique physique que dans la sociale.

